

[Accueil](#) > ... > [Intenter Une Action En Justice](#) > [Atlas Judiciaire Européen En Matière Civile](#) > [Titre Exécutoire Européen](#) > Portugal

Titre exécutoire européen

Portugal



Portugal

TROUVER LES JURIDICTIONS/AUTORITÉS COMPÉTENTES

L'outil de recherche ci-dessous vous aidera à identifier les juridictions ou les autorités compétentes pour un instrument juridique européen donné. Remarque: malgré le souci apporté à l'exactitude des résultats, il est possible que certains cas de détermination des compétences ne soient pas couverts.

1. Procédures de rectification et de retrait (art. 10(2))

La rectification du certificat de titre exécutoire européen ainsi que sa révocation sont demandées par l'autorité qui a émis le certificat au moyen du formulaire type figurant à l'annexe VI du règlement.

2. Procédures de réexamen (art. 19 (1))

En ce qui concerne l'article 19, paragraphe 1, point a), la procédure de révision est prévue à l'article 696, point e), du code de procédure civile.

En ce qui concerne l'article 19, paragraphe 1, point b), la procédure de révision est prévue à l'article 140 du code de procédure civile.

3. Langues acceptées (art. 20(2) c))

La langue acceptée est le portugais.

4. Autorités désignées aux fins de la certification d'actes authentiques (art.25)

Les autorités désignées sont les notaires.

■ Dernière mise à jour: 03/02/2025

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.